



## Termes de référence : Revue externe à mi-parcours des projets de la Coopération suisse en Tunisie en matière de prévention de l'extrémisme violent (PEV)

Informations générales :	
<b>Titre :</b>	Consultant(e) International(e) en charge de l'évaluation des projets expert(e) en PEV
<b>Type de contrat :</b>	Mandat Type B
<b>Reportant à :</b>	La Chargée de Programme PEV et le Directeur de la Coopération Suisse en Tunisie
<b>Durée de la mission :</b>	25 jours ouvrables
<b>Langue requise :</b>	Français (la connaissance de l'arabe est un atout)

### I. Introduction :

Les présents termes de référence fournissent le cadre pour l'évaluation externe à mi-parcours de l'engagement de la Coopération Suisse en Tunisie sur le thème de la prévention de l'extrémisme violent principalement de 2017 à 2020. Les projets qui feront partie de cette évaluation sont les suivants :

- Programme Redevabilité, Sécurité et Prévention de l'Extrémisme Violent pour les Citoyennes et Citoyens Tunisiens (RESPECT). Partenaires de mise en œuvre : Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Le Centre pour la Gouvernance du Secteur de la Sécurité à Genève (DCAF), l'association Mobdiun – Creative Youth, l'association TIGAR – Citoyenneté Paritaire.
- Projet Tamkeen mis en œuvre par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD).
- Projet Mise à disposition d'un expert en Prévention de l'Extrémisme Violent en Tunisie (Phase I et II) mis en œuvre par le Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de L'Homme (HCDH).
- Projet Renforcement de la Participation des Jeunes dans les Quartiers Populaires de Douar Hicher et Ettadhamen mis en œuvre par International Alert.
- Projet Action contre les Violences Institutionnelles à l'Encontre des Jeunes dans les Quartiers Populaires de Douar Hicher et Ettadhamen mis en œuvre par International Alert.
- Projet Houmty mis en œuvre par l'association Beder.

L'évaluation devra donner des éléments utiles pour l'engagement futur de la Suisse (Whole of Government Approach – WOGA) dans le domaine de la PEV grâce aux différentes sources de financement (Direction du Développement et de la Coopération (DDC), Division de la Sécurité Humaine (DSH)) et ce à travers une analyse des besoins et de la pertinence des différents types d'intervention depuis 2015 : appui programme PNUD, petits projets, et appui technique direct de la Suisse. L'évaluation vise entre autres la préparation de la deuxième phase du programme RESPECT.

### II. Contexte :

La transition démocratique tunisienne demeure fragile malgré les progrès majeurs enregistrés, notamment l'adoption d'une constitution qui protège les droits et les libertés, la tenue de scrutins électoraux libres et transparents, et l'avènement d'un processus de justice transitionnelle. Les réformes institutionnelles requièrent une volonté politique forte qui se heurte aux pesanteurs de l'administration, aux intérêts particuliers des acteurs économiques formels et informels, et au poids conséquent de la contestation syndicale. Les dysfonctionnements liés à la corruption, au clientélisme, à la contrebande et aux disparités régionales, aux violations des droits humains, ainsi qu'un sentiment ambiant d'injustice et d'impunité, une administration inefficace, un chômage important des jeunes et leur participation politique limitée sont autant de freins dans la lutte contre les différentes formes d'exclusion, qui menacent la paix sociale et constituent un terreau propice au développement de l'extrémisme violent. Pour faire face à ces risques sécuritaires, le gouvernement investit dans les ressources humaines et



dans l'équipement des forces de l'ordre. Cependant, tous ces handicaps systémiques, en grande partie hérités de l'ère Ben Ali, continuent à peser négativement sur la confiance du public et sur l'efficacité des institutions étatiques, en particulier l'appareil sécuritaire.

L'hypothèse selon laquelle les différentes formes d'exclusion et le sentiment d'injustice produisent de fortes dissociations de l'Etat et attisent le risque d'extrémisme violent, notamment d'attentats sur le sol tunisien ou de départs vers des zones de conflit, semble crédible dans le contexte tunisien. Les répercussions néfastes des attentats terroristes sur le mode de vie des citoyens, telles que les limitations de l'Etat de Droit et les crises économiques, font de la prévention de l'extrémisme violent une priorité. Une gestion du secteur de la sécurité en conformité avec les principes constitutionnels est l'un des éléments préventifs clés. L'élaboration de politiques publiques (éducation, jeunesse, participation politique, protection sociale, conditions cadres de l'économie, etc.) en réponse au phénomène de l'exclusion, visant à résorber les fractures socio-économiques, en est un autre.

### **III. Résumé de l'engagement de la Suisse en Tunisie dans la PEV:**

En plus des projets mentionnés ci-dessous, l'évaluation prêterait attention à la valeur ajoutée de l'appui technique direct de la Suisse à l'Etat tunisien de 2015 à 2018 en matière de PEV.

#### **1. Programme Redevabilité, Sécurité et Prévention de l'Extrémisme Violent pour les Citoyennes et Citoyens Tunisiens (RESPECT) (phase I- 2017-2021) (DDC) :**

Le Programme de l'Ambassade de Suisse en Tunisie RESPECT vise à contribuer à l'horizon 2026 à la mise en place des instruments de surveillance et de redevabilité du secteur de la sécurité, à l'entrée en vigueur d'un cadre légal pleinement applicable en ligne avec la Constitution et les droits humains, et à la mise en œuvre progressive des principes de l'exercice démocratique des forces de sécurité. Les politiques publiques sectorielles mises en œuvre par le gouvernement, en collaboration avec la société civile, déploient des effets mesurables de prévention de l'extrémisme violent. Le Programme RESPECT vise notamment à améliorer la relation de confiance entre les citoyens et les agents de l'Etat chargés de garantir leur sécurité par une meilleure redevabilité, une information plus transparente du public et une implication de la société civile dans les décisions. Dans sa Phase I (2017-2021), le Programme RESPECT prévoit un accompagnement à la mise en œuvre du programme d'assistance du DCAF, dont la Tunisie est un Etat membre, et au plan Prévention de l'Extrémisme Violent (PEV) du PNUD en Tunisie, qui traduit l'approche PEV globale et africaine du PNUD. Il prévoit en outre, une intervention ciblée aux actions PEV avec la société civile locale (Mobdiun et TIGAR) impliquant la coopération des jeunes Tunisiennes et Tunisiens et des autorités locales pour une meilleure sécurité.

A la fin de cette phase, le Programme RESPECT prévoit la réalisation des résultats suivants :

- Politiques publiques réformées : ajustement du cadre réglementaire du secteur de la sécurité sur les standards internationaux, et mise en œuvre expérimentale des approches intégratives et participatives de prévention du phénomène de l'extrémisme violent.
- Institutions sécuritaires plus efficaces et plus redevables à travers l'adoption de bonnes pratiques, la capacité de communiquer de manière plus transparente, et de rendre des comptes aux institutions publiques de contrôle et à la société civile.
- Coopération des jeunes tunisiennes et tunisiens avec les autorités locales pour assurer une meilleure sécurité, par l'expérimentation de démarches concertées et contextualisées de PEV au niveau local et l'intégration des expériences utiles au développement de politiques nationales.

#### **2. Projet Tamkeen - Prévention de l'Extrémisme Violent par la Promotion du Dialogue et de la Citoyenneté (DSH):**

Ce projet avait pour objectifs de consolider l'immunité et la résilience de la société tunisienne face aux risques de propagation de l'extrémisme violent dans les régions défavorisées par des groupes extrémistes, à travers le renforcement des capacités des institutions et de la société civile à prévenir ce phénomène et à y faire face. En se basant sur un dialogue et une collecte des aspirations des jeunes, et en coopérant avec la société civile locale, le projet avait participé à identifier des pistes de réponses



aux défis actuels, à savoir les problématiques liées au développement de la citoyenneté, à l'implication des jeunes dans les processus de décision, au développement économique, à l'égalité des chances et à la justice sociale.

A la fin du projet, il a été prévu d'avoir réalisé les résultats suivants :

- Compréhension détaillée du contexte de l'extrémisme violent par une analyse approfondie, et mise en place des orientations d'une stratégie pour la société civile de prévention de l'extrémisme violent.
- Formulation d'un contrat social inclusif appuyé par le dialogue et la promotion de la citoyenneté.

### **3. Mise à disposition d'un expert en Prévention de l'Extrémisme Violent en Tunisie (Phase I et phase II) (DSH):**

La première phase du projet visait à renforcer les capacités du gouvernement à élaborer des politiques et des pratiques en matière de lutte contre le terrorisme tout en respectant les droits humains. Il visait également à renforcer la capacité de la société civile à participer à la conception, au suivi et à la mise en œuvre de politiques et de programmes de lutte contre le terrorisme. Dans le cadre de la deuxième phase, il s'agissait de poursuivre le soutien au gouvernement en veillant à ce que la Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme et le Terrorisme se déploie en parfaite conformité avec les normes des droits humains. Il prévoyait également d'inciter les différents acteurs publics à prendre en considération les exigences en matière de respect des droits humains et à adopter une démarche participative et inclusive.

### **4. Projets du partenaire International Alert :**

#### **a. Renforcement de la Participation des Jeunes dans les Quartiers Populaires de Ettadhamen et Douar Hicher (DSH) :**

L'objectif de ce projet consiste à remédier à la marginalisation sociale et politique en renforçant la participation des jeunes hommes et femmes à la gouvernance locale. Le projet se concentre sur les zones locales spécifiques d'Ettadhamen et de Douar Hicher, dans la région du Grand Tunis. Les objectifs spécifiques du projet prévoyaient notamment de :

- Renforcer la sensibilisation des jeunes aux défis, risques et opportunités inhérents à la gouvernance locale et, de facto, leur participation à la prise de décision locale grâce à des mécanismes de consultation.
- Promouvoir les relations de confiance et la collaboration entre les jeunes et les autorités locales par un processus de dialogue participatif.
- Améliorer l'accès des jeunes aux opportunités de développement local et à l'emploi en établissant des initiatives pilotes pour la création d'entreprises dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

#### **b. Action contre les Violences Institutionnelles à l'Encontre des Jeunes dans les Quartiers Populaires de Douar Hicher et Ettadhamen (DSH):**

Ce projet s'attache à accompagner la transition démocratique dans le pays à travers la promotion et le renforcement des droits humains. Plus spécifiquement, il vise à lutter contre les violences institutionnelles, physiques et symboliques, y compris les violences de genre et les violences policières, l'usage de la torture et toutes autres peines ou traitements cruels, dégradants et inhumains auprès des jeunes adultes âgés de 18 à 34 ans habitant dans les quartiers marginalisés du Grand-Tunis.

A la fin du projet, il a été prévu de réaliser les résultats suivants :

- Catégorisation précise des formes de violence et de leurs acteurs, de l'étendue de déploiement, des lieux où elles se pratiquent, leurs perceptions et leur impact sur les jeunes à travers la documentation des violences urbaines, institutionnelles et de genre.
- Consolidation de l'approche participative en faveur de l'implication des jeunes des quartiers populaires dans la promotion de l'Etat de Droits et la lutte contre les abus policiers et le harcèlement sexuel, et restauration de la confiance des jeunes dans les institutions publiques civiles et sécuritaires.



## 5. **Projet Houmty - l'Engagement Citoyen des Jeunes des Communautés Vulnérables dans la Bonne Gouvernance Locale (DSH):**

Le projet avait pour but de favoriser le dialogue et la collaboration entre les élus locaux et les jeunes citoyens du Gouvernorat de Jendouba. Il visait également l'appui à la participation active des jeunes à la prise de décision locale ainsi qu'à leur donner l'occasion de mener des projets collaboratifs renforçant l'efficacité collective et la cohésion sociale au sein de leurs communautés.

A la fin du projet, il a été prévu de réaliser les résultats suivants :

- Promotion de l'engagement des jeunes citoyens dans la bonne gouvernance des affaires publiques au niveau local est promu.
- Restauration d'une relation constructive et de confiance entre les citoyens, en particulier les jeunes, et les autorités locales.
- Prévention accrue de l'extrémisme violent par l'engagement des jeunes et des communautés dans la gouvernance locale et le renforcement d'un processus constructif et collaboratif avec les élus locaux.

### IV. **Objectifs et déroulement de l'évaluation :**

#### 1. **Objectifs :**

Les principaux objectifs de cette évaluation externe sont les suivants :

- Analyser la performance, les réalisations et la complémentarité des projets suisses susmentionnés, recommander les voies et moyens pour pérenniser les acquis et proposer une synthèse des renseignements tirés.
- Plus précisément, analyser l'effet des différents projets sur la réforme des politiques publiques en matière de PEV.
- Analyser le rôle joué par la société civile et les jeunes dans leur mise en œuvre.
- Evaluer la cohérence, la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des différents projets par rapport aux objectifs de la stratégie suisse en Tunisie et du plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent.
- Identifier les effets attendus ou inattendus, positifs et négatifs (effets pervers) qui peuvent déjà être visibles et les hypothèses plausibles sur leur durabilité.
- Analyser l'intégration des thèmes transversaux prioritaires de la Suisse, notamment l'égalité des genres et la bonne gouvernance dans le cadre de la réalisation des différents résultats escomptés. Ainsi, l'évaluation prêter une attention particulière aux considérations de genre et de bonne gouvernance, en vérifiant si les différents partenaires d'exécution ont bien considéré ces dimensions dans la définition des axes d'intervention (contenu et méthodologie).
- Analyser l'efficacité de l'approche WOGA, de l'implication des acteurs WOGA et de leur valeur ajoutée dans la PEV en Tunisie.
- Formuler des recommandations sur la base des leçons apprises et du contexte tunisien et dégager les priorités pouvant être prises en considération, notamment lors des prochains échanges stratégiques WOGA, pour la suite de l'engagement de la Suisse dans le domaine de la PEV en Tunisie, notamment par les échanges et appuis techniques bilatéraux, lors de la deuxième phase du programme RESPECT et de potentiels projets complémentaires à ce programme.

#### 2. **Déroulement de l'évaluation :**

Sur la base des lignes directrices de la DDC en matière d'évaluation, et en consultation avec l'Ambassade de Suisse en Tunisie, l'évaluation sera conduite de manière inclusive et participative, impliquant les principales parties prenantes dans l'analyse. Au cours de l'évaluation, le/la consultant.e international.e est invité.e à appliquer chronologiquement les méthodes suivantes pour la collecte et l'analyse des données :

- **Examen approfondi des documents de projets**, y compris les documents des projets des sous-bénéficiaires dans le cadre du programme RESPECT, les différents rapports narratifs et opérationnels, les politiques publiques tunisiennes en lien avec la Stratégie Nationale de Lutte contre l'Extrémisme et le Terrorisme, les publications techniques et les différents livrables des projets, et les documents cadres de la politique de PEV de la Suisse (plan d'action PEV du



DFAE, documents du programme PEV de la DSH, Stratégie de la Suisse en Tunisie et en Afrique du Nord, MoUs).

- **Des entretiens** avec les parties prenantes suisses (Ambassade, Division de la Sécurité Humaine (DSH), DMOAN).
- **Des entretiens** avec les représentants de partenaires de mise en œuvre des projets financés par la Suisse, notamment les directeurs et chargés des programmes et des bénéficiaires. N.B. : possibilité de se déplacer dans les régions pour échanger avec les sous-bénéficiaires des associations communautaires et leurs bénéficiaires, ainsi que les correspondants régionaux de la CNLCT.
- **Des entretiens** avec les représentations des autorités nationales parties prenantes dans l'engagement de la Suisse dans le thème de la prévention de l'extrémisme violent notamment, la CNLCT, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, l'Instance Nationale de la Prévention de la Torture, l'ancienne Présidente de l'Instance Vérité et Dignité, l'Instance Nationale de Lutte contre la Corruption, etc...

Pour le bon déroulement de la mission, le/la consultant.e international.e travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de l'Ambassade. Cette dernière aidera à relier l'évaluateur(trice) avec les principaux acteurs et parties prenantes. La documentation pertinente lui sera fournie avant le travail sur terrain. Lors de cette évaluation, l'évaluateur(trice) est tenu.e de prendre en considération les résultats des évaluations du Trust Fund North Africa du DCAF et du Projet Tarabot du PNUD réalisées par les deux organisations.

### 3. Portée de la mission :

Le/la consultant.e devra analyser les effets/produits couverts par les projets suisses dans les thématiques PEV ainsi que les principales interventions apportées pour soutenir les autorités nationales pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre l'Extrémisme et le Terrorisme (SNLCET). L'accent sera mis sur l'évaluation de la pertinence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité des résultats obtenus ainsi que leur conformité aux priorités des partenaires des projets. Les questions énoncées ci-dessous sont censées fournir une orientation générale à l'élaboration d'une matrice d'évaluation. Elles constituent des exemples – mais pas toutes – des questions auxquelles l'évaluation devra répondre.

**Pertinence** : mesure dans laquelle les activités et les projets suisses PEV correspondent aux priorités et aux politiques des autorités nationales tunisiennes et suisses. L'évaluation doit prendre en compte les points suivants:

- Dans quelle mesure les objectifs des projets sont-ils toujours valides ?
- Les activités menées dans le cadre des projets et les résultats observés à ce jour sont-ils compatibles avec la finalité globale et la concrétisation des objectifs fixés ?
- Les activités menées dans le cadre des projets et les résultats observés sont-ils compatibles avec l'impact et les effets escomptés ?
- Dans quelle mesure l'approche des projets a-t-elle été participative ? Dans quelle mesure la société civile et les jeunes sont-ils impliqués dans la réalisation des projets ?
- Quels liens peuvent-ils être établis entre les projets et la contribution à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques en matière de PEV ?
- Dans quelle mesure les projets suisses profitent-ils de synergies avec d'autres programmes similaires en Tunisie ?
- Dans quelles mesures les projets suisses ont pu s'adapter au contexte national et aux contraintes externes observées, ex : la crise sanitaire, etc... ?
- Dans quelles mesures les activités et les projets suisses ont contribué aux objectifs de la stratégie de coopération suisse en Tunisie 2017-2020 ?

**Efficacité** : mesure du degré de réalisation des objectifs des activités et des projets soutenus par la Suisse en PEV. L'évaluation de l'efficacité des projets doit prendre en compte les points suivants:

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ou sont susceptibles de l'être ?
- Quelles sont les principales raisons de la réalisation ou non-réalisation des objectifs ?



- Quelles mesures sont recommandées pour améliorer l'efficacité des projets suisses ? Et quelles recommandations par rapport à chacun des projets ?

**Efficience** : mesure des résultats PEV – qualitatifs ou/et quantitatifs – obtenus par rapport aux moyens mis en œuvre. L'évaluation des projets doit prendre en compte les points suivants :

- Les activités et partenaires choisis étaient-ils efficaces par rapport à leur coût ?
- Les objectifs ont-ils été atteints dans les délais prévus ?
- Les projets ont-ils été mis en œuvre dans les meilleures conditions d'efficience au vu des autres possibilités existantes ?
- Est-ce que les différents projets disposent de suffisamment de ressources humaines et est-ce que le cadre institutionnel est efficient ?
- Quelles mesures sont recommandées pour améliorer l'efficience des projets ?
- Quelle a été l'efficience des moyens mis en œuvre par la Suisse (financement, expertise) ?

**Impact** : mesure des effets positifs et négatifs, directs ou indirects, intentionnels ou non, induits par les projets PEV. L'évaluation doit prendre en considération les résultats souhaités et les résultats involontaires, de même que les impacts positifs et négatifs de facteurs externes, tels que l'évolution du contexte politique et socio-économique. L'évaluation de l'impact des projets doit prendre en compte les points suivants :

- Quelles sont les conséquences des projets et comment s'expliquent-elles ?
- Quel changement concret l'activité concernée a-t-elle apporté aux bénéficiaires ?
- Quel est l'impact des projets sur la mise en œuvre de la SNLCET et sur le renforcement du rôle de la société civile et des jeunes dans les débats publics et stratégiques autour de la PEV ?
- Quel est l'apport des activités de la Suisse et des projets qu'elle soutient par rapport au processus politique en général au niveau national et régional (Afrique du Nord)?
- Quelles mesures sont recommandées pour renforcer l'engagement de la Suisse et de ses partenaires au niveau politique ?

**Durabilité** : l'évaluation de la viabilité des projets PEV doit prendre en compte les points suivants :

- Dans quelle mesure les bienfaits résultant des projets perdurent-ils après le retrait des bailleurs de fond ?
- Quels sont les principaux facteurs qui influent sur la durabilité ou la non-durabilité des projets ?
- Quels ajustements sont recommandés pour assurer la durabilité des dynamiques mise en place grâce aux différents projets PEV ?
- Quels sont les leçons apprises par rapport à la collaboration avec les principaux partenaires et bénéficiaires des projets ?
- Quel rôle l'approche WOGA peut jouer pour la durabilité ?

## 6. Livrables attendus :

Les livrables attendus du/de la consultant.e sont les suivants :

- Un rapport initial sur la méthodologie d'évaluation, la matrice d'évaluation y compris les questions d'évaluation, le plan de travail et la structure d'évaluation. Ces livrables sont à valider par la DDC avant la mission de terrain.



- Un projet de rapport d'évaluation préliminaire en langue française qui exposera les résultats de l'évaluation et énoncera des recommandations de l'évaluateur(trice), ainsi qu'une présentation à exposer lors de la réunion de débriefing. Une liste de tous les interlocuteurs contactés sera annexée.
- Un rapport final d'évaluation à mi-parcours, y compris (1) un résumé analytique de 2 à 3 pages mettant en exergue toutes les constatations essentielles du rapport et (2) un diagnostic et une liste des recommandations pertinentes pouvant être prise en considération, notamment lors des prochains échanges stratégiques WOGA, pour la suite de l'engagement de la Suisse dans le domaine de la PEV en Tunisie. Les recommandations devraient se focaliser, entre autres, sur les échanges et appuis techniques bilatéraux, la deuxième phase du programme RESPECT ainsi que d'éventuelles thématiques à prendre en considération pour des projets ou activités complémentaires.

Les rapports provisoires et définitifs devront être remis sous format électronique. Le rapport définitif restera la propriété de la DDC qui en assurera elle-même la diffusion.

#### 7. Durée de l'évaluation :

Le/la consultant.e international.e devra compléter sa mission sur une durée totale maximale de 25 jours entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre 2020 au plus tard.

Libellé	Planning
Préparation/ Étude des documents	3
Réunion de cadrage et de validation de la méthodologie	1/2
Mission de terrain (y compris visites dans les régions)	14
Première réunion de restitution - Ambassade	1/2
Rédaction du projet de rapport préliminaire	2
Présentation des premiers résultats - Ambassade	1/2
Rédaction et envoi du rapport final de l'évaluation	3
Présentation du rapport final - Ambassade	1/2
Révision du rapport final selon les commentaires de l'équipe de l'Ambassade et autres parties prenantes WOGA si besoin	1
<b>Total</b>	<b>25 jours</b>

#### 8. Planning des paiements sur la base des livrables :

Les paiements du/de la consultant.e seront effectués sur la base de l'avancement de la mission et en fonction des livrables validés comme suit :

Livrables	Délais/ NB jours	Taux de paiement
Préparation/ Étude des documents	23.5 jours de travail dont 3 à distance	50%
Réunion de cadrage et de validation de la méthodologie		
Mission de terrain (y compris visites dans les régions)		
Première réunion de restitution		



Rédaction du projet de rapport préliminaire		
Présentation des premiers résultats		
Rédaction du rapport final de l'évaluation		
Remise, présentation et approbation du rapport final	½ ou 1.5 jours selon le besoin	50%

### 9. Qualifications du/ de la consultant.e international.e :

**Formation :** diplômes universitaires (master au moins) en droit, sciences politiques, développement international ou toute autre discipline connexe.

**Expériences :**

- Au moins 7 ans d'expérience professionnelle dans les domaines liés à la gouvernance démocratique, la prévention de l'extrémisme violent, la promotion de la paix et de la cohésion sociale et la réforme du secteur de la sécurité.
- Une expérience confirmée dans la coopération internationale au développement est considérée comme un atout.
- Au moins une expérience antérieure en tant qu'expert dans la conduite de l'évaluation de programme de promotion de la paix, de prévention de l'extrémisme violent et/ou la réforme du secteur de la sécurité.
- Une connaissance des conditions de développement et une expérience confirmée en Tunisie ou dans la région arabe est un atout.
- Appréciation de l'aspect genre et des approches participatives.
- Excellente maîtrise du français. La connaissance de l'arabe est un atout.

### 10. Principes directeurs et valeurs :

Pour éviter tout conflit d'intérêt, le/la consultant.e international.e ne doit avoir aucun lien antérieur avec le programme ou des éléments de celui-ci. Elle devra :

- Adhérer aux pratiques internationales et éthiques du DAC.
- Garantir que l'évaluation soit inclusive et participative.
- Rapporter au Directeur de coopération de l'Ambassade de Suisse en Tunisie et la Chargée de Programme RESPECT.

L'évaluation doit respecter les principes du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE pour l'évaluation de l'aide au développement (<https://www.oecd.org/dac/evaluation/dcdndep/47832438.pdf>), cette évaluation vise à apporter un jugement impartial, objectif et indépendant sur la pertinence du projet, son efficacité, son efficacité, son impact et sa durabilité.

### 11. Compétences :

Sans accord préalable de la DDC, l'expert.e n'est pas autorisé.e à engager des prestations ou distribuer des mandats. Toute information ne pourra être transmise aux médias suisses ou étrangers que sur accord explicite de la DDC. A ce sujet, les directives dans le manuel « Communication avec les médias » sont applicables.

### 12. Conditions de soumission, structure et contenu des offres :

Les candidats doivent soumettre les documents suivants :

1. Une proposition courte de méthodologie de travail (pas plus de trois pages).
2. Une proposition financière indiquant le montant global à percevoir exprimé en H/J (la proposition financière doit inclure le per diem, le coût des billets d'avion, etc...). Les charges supportées par le/la consultant.e lors des déplacements dans les régions seront remboursées conformément aux procédures de la Coopération suisse en Tunisie (l'offre financière doit être libellée en CHF, les taux et montant de la TVA doivent être indiqués séparément, les honoraires doivent être présentés séparément des autres charges prévues).





3. Le CV et des références (au moins deux références pertinentes pour le mandat).

La sélection se fait sur la base des offres techniques. La Coopération suisse pourra demander une revue à la baisse de l'offre financière du/de la consultant.e dont l'offre technique est la meilleure, si elle dépasse les limites des honoraires appliqués.

**13. Délai de dépôt et validité de l'offre :**

L'offre doit être envoyée au plus tard le 20/07/2020 par voie électronique aux adresses e-mail suivantes : [willi.graf@eda.admin.ch](mailto:willi.graf@eda.admin.ch) et [nosra.ayari@eda.admin.ch](mailto:nosra.ayari@eda.admin.ch)

**14. Confidentialité :**

Le soumissionnaire doit traiter de manière confidentielle l'ensemble des informations qu'il reçoit en rapport avec l'activité de l'adjudicateur ou de tiers. Les documents d'appel d'offres ne peuvent être utilisés à d'autres fins que celles prévues par la soumission de l'offre, même sous forme d'extraits. Le contenu de l'appel d'offres ne peut être rendu accessible à des tiers que pour la soumission de l'offre. Le soumissionnaire veille à la confidentialité de toutes les informations qui ne sont pas publiques ou librement accessibles. Dans le doute, les informations seront traitées de manière confidentielle. Cette obligation de garder le secret continue de s'appliquer après la clôture de la procédure. Le destinataire de l'offre s'engage à garder le secret à l'égard des tiers au sujet de cette offre.

**15. Clause d'intégrité :**

Le soumissionnaire et l'adjudicateur s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter la corruption. Ils s'abstiennent en particulier d'offrir ou d'accepter toute libéralité ou autre avantage. Si le soumissionnaire viole cet engagement, il doit verser une peine conventionnelle à l'adjudicateur. Le montant de cette peine s'élève à 10 % de la valeur du contrat, mais à 3000 francs au moins par infraction. Le soumissionnaire prend note du fait que tout manquement au devoir d'intégrité entraîne en principe l'annulation de l'adjudication ainsi que la résiliation anticipée du contrat par l'adjudicateur pour juste motif. Les parties s'informent de tout fait de corruption fondé sur des soupçons raisonnables.